

LE RENFORCEMENT DES SERVICES PUBLICS – UN SCÉNARIO GAGNANT-GAGNANT POUR L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES

Note de synthèse de la FSESP en vue de la 63e session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU

WOMEN'S RIGHTS
ARE WORKERS RIGHTS ♀



.....

La Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP) réunit et représente les intérêts de plus de 8 millions de travailleurs des services publics issus de 49 pays européens. La FSESP, au travers notamment de son appartenance à la Confédération européenne des syndicats, et en tant que section européenne de l'Internationale des Services Publics, mène une action au niveau européen et mondial en faveur de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail pour les travailleurs des services publics. L'égalité entre les femmes et les hommes s'inscrit au cœur des activités de la FSESP. Son Comité des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes se réunit régulièrement. La FSESP est dès lors bien placée pour contribuer à la 63e session de la Commission de la condition de la femme (CCF), d'autant plus que l'accès aux services publics fera partie des principaux thèmes de la session de l'année prochaine.

.....





MESSAGES PRINCIPAUX

La qualité de l'emploi dans les services publics et la qualité, l'accessibilité et le caractère abordable des services publics fournis sont **étroitement liés** : les mauvaises conditions d'emploi ont des répercussions négatives sur les services. Du point de vue de l'égalité entre les femmes et les hommes, il est impératif d'investir dans les services publics de manière adéquate. Ces investissements **présentent un double avantage**.

- 1) **Les femmes représentent la majorité des travailleurs** dans de nombreux secteurs du service public. Il est donc crucial de valoriser suffisamment le travail et les travailleurs dans ces secteurs (au travers de salaires, de conditions de travail et d'une représentation appropriés) pour garantir des **conditions de travail décentes** et améliorer le bien-être des femmes (et des hommes) employés dans les services publics.
- 2) Cette approche a également des effets positifs sur la **qualité des services** (soins, santé, etc.) proposés, et donc sur **la vie des usagers des services publics, parmi lesquels les femmes sont aussi fortement représentées**.
- 3) Il est indispensable que le renforcement des services publics s'inscrive dans le droit fil des valeurs qu'ils représentent : **la solidarité, l'égalité d'accès et le contrôle démocratique**. Seuls des **investissements publics** financés au travers d'un impôt progressif, et non des alternatives fondées sur le marché (telles que des partenariats public-privé), peuvent contribuer à une redistribution avantageuse pour les femmes, fournir des biens publics et offrir des conditions de travail et des salaires décents pour les femmes qui travaillent dans le secteur public.



Les services publics comme catalyseurs de l'égalité entre les femmes et les hommes

La fourniture de services accessibles, abordables et de haute qualité joue un rôle clé dans l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les services sociaux et de soins contribuent à redistribuer le travail non rémunéré et favorisent une participation plus forte et plus sûre des femmes au marché du travail, comme le souligne une récente étude de l'Organisation internationale du travail sur le travail et les emplois du soin à autrui¹. Mais le rôle des services publics ne se limite pas à cela. C'est l'offre publique de soins de santé de haute qualité, d'eau potable, de services de l'administration publique, etc. – et non des alternatives basées sur le marché – qui permet d'améliorer de multiples aspects du bien-être des femmes, et de lutter contre la pauvreté des femmes en étant accessible aux populations les plus marginalisées. L'accès universel aux services publics et leur prestation universelle jouent un rôle crucial à cet égard. La dernière enquête d'Eurofound sur la qualité de vie révèle qu'une part significative des Européens rencontre même des difficultés à accéder aux soins de santé de base, les ménages à plus faibles revenus étant en particulier confrontés à des problèmes de distance, de temps d'attente et de coût².

Plusieurs indices relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes ou au bien-être en fonction du sexe ont également montré le rôle essentiel que jouent les services publics dans la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes : l'**Indice d'égalité de genre de l'EIGE**, par exemple, considère comme un indicateur les différences entre hommes et femmes s'agissant des « besoins médicaux non satisfaits » (insistant sur la nécessité de disposer de services de santé de haute qualité qui soient accessibles et abordables), tandis que l'**indicateur du vivre mieux de l'OCDE** définit la qualité de l'eau, la pollution et la sécurité comme des indicateurs (soulignant l'importance des services à cet égard) et propose ensuite des données ventilées par sexe.

« Veiller à consacrer le volume d'investissements requis pour renforcer les efforts, en particulier par l'allocation de ressources visant à fournir des services publics de qualité, accessibles et abordables, notamment dans les domaines de l'enseignement, de la santé et des autres services sociaux dans lesquels l'égalité entre les sexes constitue un principe de base » (**Conclusions de la 53^e session de CCF, 2009**)



Les services publics en tant que lieux de travail décents pour les femmes

Les femmes représentent la majeure partie des travailleurs des services publics. Le travail n'est bien souvent pas correctement valorisé dans les secteurs et les métiers où prédominent les femmes, ce qui se traduit par des salaires moins élevés³ (et donc par des écarts entre les salaires et les retraites des hommes et des femmes), des conditions de travail plus médiocres et précaires (en résultent des différences dans l'accès à la **protection sociale** et l'accès à la formation et aux possibilités d'évolution de carrière), une représentation fragmentée et un manque de moyens d'expression. Les femmes étant surreprésentées parmi les travailleurs des services publics, ce sont elles qui ont été en première ligne et les plus durement touchées par les récentes mesures d'austérité prises dans plusieurs pays européens, qu'il s'agisse des baisses ou des gels de salaires, ou encore des restructurations, avec des effets (notamment sur l'écart du taux d'emploi et de salaire entre les femmes et les hommes) qui se ressentent encore plusieurs années après la crise financière⁴.

C'est en améliorant la qualité de l'emploi dans les services publics que le travail des femmes dans le secteur pourra être correctement valorisé et que l'on pourra accroître l'indépendance économique du personnel féminin. Il faut pour ce faire **garantir un salaire égal pour un travail de valeur égale, lutter contre le travail précaire parmi les travailleurs et les travailleuses des services publics, valoriser correctement les compétences et le travail des femmes, et garantir le droit à la représentation et à la négociation collective.**

« [...] les femmes représentent la majorité des personnes employées dans les secteurs social et sanitaire, [...], de ce fait, leur contribution au développement durable est essentielle et [...] investir dans ces secteurs pourrait renforcer leur autonomisation économique et permettre de remplacer ces activités d'accompagnement informelles et non rémunérées par un travail décent, améliorant ainsi les conditions de travail et la rémunération des femmes et instaurant des conditions propices à leur formation et à leur avancement professionnel et donc à leur autonomisation économique. » (Conclusions de la 61^e session de la CCF, 2017)



Services publics = investissement public

Le renforcement des services publics ne pourra être synonyme de plus d'égalité pour les usagers et les travailleurs que si l'engagement est pris de revoir le financement, le mode de financement, la conception et le contrôle des services publics.

- L'effet égalisateur des services publics devrait être renforcé (et non compensé) par leur mode de financement : ils doivent être financés grâce à une imposition juste et progressive, avec une taxation sur les bénéfiques et sur les dégâts environnementaux, et il convient de lutter contre la corruption et la fraude fiscale, afin d'accroître le budget disponible pour financer des services publics de haute qualité, abordables et accessibles.
- Une vaste étude révèle que les services fournis par des acteurs publics ont des effets plus positifs sur la société que ceux proposés par des entreprises privées, et que la sous-traitance ou la privatisation des services publics ne permet pas nécessairement de gagner en efficacité⁵. Le rapport spécial de la Cour des comptes européenne sur les PPP dans l'UE révèle des insuffisances en matière d'efficacité et des augmentations des coûts. Il recommande de ne pas promouvoir le recours aux PPP tant que les problèmes relevés n'auront pas été résolus⁶.

Dans un récent rapport, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté a mis en évidence l'effet négatif de la privatisation des biens et services de base sur les droits de l'homme, et il s'est montré critique à l'égard des acteurs qui ont prôné la privatisation sans tenir compte des populations pauvres et marginalisées⁷.

- Le calcul des investissements dans les services publics devrait prendre en compte un large éventail d'indicateurs et ne pas se concentrer uniquement sur la rentabilité à court terme, synonyme de diminution de la qualité et de l'accessibilité des services, ainsi que de piètres conditions salariales et de travail dans le secteur public. Les personnes et les valeurs – dont l'égalité entre les femmes et les hommes – représentées par les services publics ne peuvent pas être définies en termes de coûts, ce ne sont pas des marchandises.



RECOMMANDATIONS

Nous recommandons que les conclusions concertées de la 63^e CCF de l'ONU reconnaissent les points suivants :

- la nécessité d'augmenter les investissements publics dans les services publics pour améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes, et le lien qui existe entre la qualité de l'emploi dans les services publics et la qualité des services publics fournis ;
- l'impact négatif qu'ont eu les récentes mesures d'austérité sur l'égalité entre les femmes et les hommes, au travers de la dégradation de la qualité des services publics et des emplois dans le secteur public ;
- la nécessité de lutter contre les faibles salaires et les piètres conditions de travail dans les secteurs des services publics où prédominent les femmes, et contre leurs répercussions sur (la difficulté de résorber) l'écart de salaire et de retraite entre les hommes et les femmes ; et
- le rôle que la négociation collective et le dialogue social peuvent jouer en la matière.

**Les droits des femmes
sont des droits de travailleurs !**

Déclaration de Prague, 2018

RÉFÉRENCES

- 1 Prendre soin d'autrui : un travail et des emplois pour l'avenir du travail décent, Bureau international du travail – Genève : OIT, 2018
- 2 Eurofound (2017), Enquête européenne sur la qualité de vie 2016 : Quality of life, quality of public services, and quality of society, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, p. 53
- 3 Rapport de la FSESP « She works hard for the money - tackling low pay in sectors dominated by women », Torsten Müller, ETUI (juin 2018), p. 16 https://www.epsu.org/sites/default/files/article/files/She%20works%20hard%20for%20the%20money_0.pdf
- 4 Rapport de la FSESP « Cuts in public sector pay and employment: the ongoing impact on women in the public sector », Labour Research Department (février 2016) https://www.epsu.org/sites/default/files/article/files/Impact_of_cuts_Women.pdf
- 5 Voir le rapport de la FSESP « Efficacité des secteurs public et privé », PSIRU, septembre 2017, https://www.epsu.org/sites/default/files/article/files/PSIRU%20efficiency_FR.pdf
- 6 Cour des comptes européenne (2018), « Les partenariats public-privé dans l'UE : de multiples insuffisances et des avantages limités », https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR18_09/SR_PPP_FR.pdf
- 7 Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, Philip Alston (2018), Soixante-treizième session de l'Assemblée générale de l'ONU, point 74 b) de l'ordre du jour, <http://undocs.org/fr/A/73/396>





FIGHTING FOR A FUTURE
FOR ALL
10TH EPSU CONGRESS 2019
4-7 JUNE 2019, DUBLIN

La **FSESP** est la **Fédération syndicale européenne des Services publics**, la plus grande des fédérations membres de la CES. 8 millions de travailleurs du service public de plus de 260 organisations syndicales en sont membres. Elle représente les travailleurs des secteurs de l'énergie, de l'eau et des déchets, des services sociaux et de santé et de l'administration locale et régionale dans tous les pays d'Europe, y compris ceux de la frange orientale de l'Union européenne. La FSESP est l'organisation régionale reconnue de l'Internationale des services publics (ISP). Pour plus d'informations sur la FSESP et son action, veuillez visiter le site www.epsu.org